

## En photos...La rétrospective de l'action de la CAPEB et des entreprises

# Bâtiment : les petites entreprises connaissent aussi la crise

Du jamais vu : en Haute-Marne comme dans toutes les grandes villes de France, artisans, chefs d'entreprise et salariés du bâtiment sont descendus dans les rues pour manifester leurs inquiétudes et leur ras-le-bol, à l'appel de la CAPEB. Une démonstration de force inédite qui reflète bien la crise que traverse en ce moment cette profession.

En page Actualités 1

[JHM du 18 mai 1996](#)

Plus de 400 manifestants, hier, dans les rues de Chaumont.



[11 Octobre 2006](#)



**Victoire :**  
**L'application de la tva à 5,5 %**  
**Sera effective au 15/09/1999**

[8 Novembre 2006](#)



[06 décembre 2006](#)



## Baisse de la TVA : une victoire pour le bâtiment

A compter du 15 septembre prochain, les travaux d'entretien-réhabilitation des locaux à usage d'habitation seront soumis à une TVA ramenée à 5,5 %.

"Une victoire", selon Daniel Manchin, le président de la CAPEB, qui y voit une véritable bouffée d'oxygène pour les quelque 900 entreprises du bâtiment en Haute-Marne. Avec à la clé, la création de 200 à 250 emplois.

Daniel Manchin n'hésite pas à parler de victoire pour la CAPEB. Même s'il s'attendait à cette décision, le président haut-marnais se dit "agréablement surpris" par l'application de cette réduction de la TVA, prévue à compter du 15 septembre prochain. "Cela va nous éviter d'attendre jusqu'à la fin de l'année. Les entreprises concernées vont pouvoir en bénéficier rapidement car cette mesure est très simple", soulignait-il récemment.

Un marché qui sera donc

Ce sont les travaux d'entretien-réhabilitation des locaux à usage d'habitation qui sont concernés par cette baisse de la TVA à 5,5 %. Pour les entreprises du bâtiment, c'est précisément cette activité qui est la plus importante. "70 à 80 % des travaux du bâtiment rentrent dans ce champ d'action", précise le président de la CAPEB. En Haute-Marne, 900 entreprises sont concernées par cette baisse de la TVA. En comptabilisant les artisans qui ne sont pas constitués en société, cela représente au total près de 4 000 personnes.

Inciter les jeunes

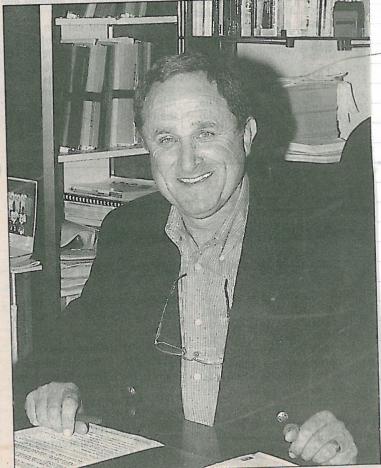
"Cette mesure, qui va avoir des répercussions directement pour

les clients, va d'une manière générale booster le marché". La CAPEB n'hésite pas non plus à mettre en avant le fait que cette réduction de la TVA aura des incidences directes sur le travail clandestin, "dans un secteur qui souffre particulièrement de cette pratique". Même si les chiffres ne sont pas encore officiellement connus ni même définitifs, il est fort possible que cette mesure puisse créer à court terme quelque 200 à 250 emplois. Une fourchette tout à fait réalisable d'après Daniel Manchin.

Reste donc à convaincre les jeunes pour qu'ils s'intéressent aux métiers du bâtiment. Un secteur où il est difficile de trouver des salariés.

Ayant souffert pendant de nombreuses années d'une mauvaise réputation, cette activité a aujourd'hui un blason à redorer. "C'est une mauvaise image qui collait au bâtiment. C'est pas facile de faire changer les choses", affirme Daniel Manchin. Parler de métiers peut expliquer les métiers et les différentes formations, tel est le nouvel enjeu de la CAPEB qui entend convaincre les jeunes que les métiers du bâtiment représentent l'avenir.

Céline Clément



Une nouvelle qui réjouit le patron du bâtiment haut-marnais.  
(Photo Eric Girardot)